

depuis le début de son discours et il l'a lu en entier, sauf pour l'interpellation du secrétaire d'État. Je vous prie, monsieur le président, de bien vouloir vous reporter au commentaire 144 de Beuchesne, selon lequel la règle veut que dans cette Chambre, les membres ne donnent pas lecture d'un discours écrit, parce qu'il aurait pu être rédigé par un autre. J'estime que si le Règlement doit s'appliquer, il faut qu'il s'étende à l'honorable député.

**Des voix:** Honte!

**M. Douglas:** Monsieur le président, si je puis continuer...

**M. Nielsen:** Monsieur le président, pourrais-je avoir votre décision sur mon rappel au Règlement?

**L'hon. M. Pickersgill:** Avant que Votre Honneur rende sa décision, pourrais-je formuler l'espoir que les marques habituelles de courtoisie qui ont été données dans cette Chambre soient manifestées envers l'honorable député de Burnaby-Coquitlam?

**M. Douglas:** Je m'efforçais d'épargner le temps de la Chambre en suivant des notes d'assez près au lieu de me lancer dans une envolée oratoire. Je me limite donc assez fidèlement à mon manuscrit. Je serais heureux de m'en dispenser et de consacrer tout le temps nécessaire à ce sujet, si c'est le désir du comité.

Je dis simplement que si le Canada veut aller de l'avant il doit travailler à cette fin comme une seule nation, où fleurissent deux langues et deux cultures, une nation fière de sa diversité mais unie sur le plan des idéals et des objectifs à atteindre. Rien de ce que j'ai dit au sujet de l'unité sur le plan économique n'empêche le développement intégral du bilinguisme et du biculturalisme. Avant de traiter du point qu'a soulevé le secrétaire d'État, je tiens à signaler que le point de vue du Nouveau parti démocratique est l'expression de gens venant de plusieurs pays. La constitution canadienne reconnaît officiellement la langue et la culture de chacun des deux groupes ethniques qui se sont unis pour fonder la Confédération.

Si ceux d'entre nous qui sont des Canadiens d'expression anglaise n'ont pas toujours respecté l'esprit de cette association, ils doivent faire amende honorable et changer d'attitude. A mon avis, c'est ce que nous faisons aujourd'hui et nous sommes plus sérieux que nous ne l'avons jamais été depuis 1867. Je tiens à ce que le secrétaire d'État comprenne bien que l'unité économique et la dualité ethnique et culturelle sont deux choses bien différentes l'une de l'autre. L'une a trait au domaine économique et l'autre aux relations sociales et culturelles.

(Texte)

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est une chose que je comprends.

**M. Knowles:** Vous êtes très aimable.

(Traduction)

**M. Douglas:** Je ne prétends pas, monsieur le président, que les provinces n'ont pas besoin de revenus accrus pour assumer les responsabilités qui leur sont dévolues par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Bien au contraire, les gouvernements provinciaux ont sans contredit droit à une plus grande part des impôts directs, spécialement en ce qui a trait aux impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les provinces reçoivent présentement le cinquième environ des trois sources d'imposition dont les recettes sont partagées. Il me semble raisonnable que les provinces demandent une part de 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers et une proportion égale de l'impôt sur le revenu des sociétés. Si une telle proportion des recettes leur était accordée, la plupart des provinces consacraient sans doute ces sommes à l'éducation, étant donné que les municipalités ne peuvent tout simplement pas espérer répondre aux exigences financières dans ce domaine. Les frais de l'éducation ne cessent de s'accroître et il en sera ainsi au cours des dix prochaines années.

Toutefois, monsieur le président, parler d'un partage des recettes fiscales plus avantageux pour les provinces, et dire, comme certains le font, que le gouvernement fédéral devrait abandonner totalement les champs actuels d'imposition et que les provinces devraient se débrouiller seules dans ce domaine, cela n'est pas du tout la même chose. Certaines d'entre elles pourraient peut-être se tirer d'affaires, mais on peut même se demander si elles y parviendraient en période de régression économique. Certaines provinces seraient grandement désavantagées. Il ne faut pas oublier que les virtualités fiscales varient d'une province à l'autre. On estime que pour accroître ses revenus de \$10 par personne, il faudrait que la province d'Ontario augmente le taux de l'impôt sur le revenu de 6 p. 100, Terre-Neuve de 23 p. 100 et l'Île du Prince-Édouard de 31 p. 100.

Certes, une des fonctions du gouvernement fédéral est de répartir également les possibilités entre les diverses régions du Canada afin d'assurer un niveau minimum de santé, de bien-être et d'instruction à tous les Canadiens, où qu'ils vivent au Canada. Il ne faut pas oublier que l'argent perçu en impôts dans une province en particulier n'a pas forcément été gagné dans cette province. Il y a des banques, des sociétés d'assurance, des chemins de fer et de grandes entreprises,